

DT – PR
LA POSTE
N° 974/12/007-AN
SAINT DENIS CTCC

Déposé le :



Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section académique de La Réunion
BP 30072 - 97491 STE-CLOTILDE Cedex - Tél : 0262 97 27 91 - Fax : 0262 97 27 92
Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

Spécial vote d'orientation

Édito

Renouvellement des Commissions Administratives Nationale et Académiques - Vote d'orientation du 19 mai au 7 juin 2014

Sommaire

Edito	p. 1
Revalorisation	p. 2
Expression des tendances	p. 3
Vote : mode d'emploi	p. 4
Pourquoi une seule liste ?	p. 5
Profession de foi	p. 6
Liste candidats	p. 7
Décrets et statuts de 50	p. 8

Tous les deux ans, les adhérentes et adhérents du SNES sont appelés à voter pour désigner les membres des commissions administratives académiques (CAA) et nationale (CAN), ainsi que les secrétaires nationaux de catégorie.

Ces élections internes sont d'une extrême importance. Elles sont un moment essentiel de l'expression démocratique au sein de notre syndicat. Ces consultations électorales vont désigner quelques camarades qui dirigeront les instances délibératives de notre organisation au plan local et national et permettre ainsi de tracer les orientations dans l'action, dans les revendications et dans la politique, souhaitées par la majorité de ses membres pour la période à venir.

Elles sont une émanation du pluralisme auquel nous sommes toutes et tous très attachés. En favorisant le droit à la diversité d'opinion et d'expression dans le débat, le SNES donne à des militantes et militants ayant des convictions et des analyses différentes les moyens de faire front ensemble et de se retrouver pour résister aux attaques, défendre nos intérêts, faire aboutir des projets communs, élaborer les stratégies offensives, conduire les luttes et bâtir une société solidaire, en accord avec les modèles auxquels nous croyons.

C'est tout le sens de ce geste, en apparence anodin, qui consiste à donner notre suffrage à la liste dont la profession de foi reprend nos idées : refuser qu'au nom du centralisme démocratique, si cher à d'autres organisations syndicales, on nous prive du droit de choisir les individus, les courants de pensée ou les tendances qui porteront les mandats que nous leur aurons donnés.

Pour que le SNES reste ce grand syndicat, démocratique, écouté et respecté, porteur légitime de la parole, des convictions et des aspirations d'une majorité des acteurs et actrices de nos professions, choisissons nos représentant-e-s.

Pour que les équipes dirigeantes sachent dans quel sens pousser l'offensive pour servir au mieux notre volonté et celle du plus grand nombre des adhérent-e-s :



Du lundi 19 mai au samedi 7 juin

VOTONS !

Les secrétaires académiques du SNES-Réunion

Directeur de la Publication : Michel ZERWETZ – Rédacteur en chef: Santiago ALONSO – Réalisation: Santiago ALONSO & Victor RODRIGUES
C.P.P.A.P. 0917 S 07903. – Dépôt légal : septembre 1984. Parution bimestrielle. Le numéro : 1,50 €. Abonnement : 9 €.

Imprimé par Imprimerie RAMIN – ZA Chemin Finette – 97490 Ste-Clotilde

Défendre le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités

Plusieurs études mettent en évidence le problème de la rémunération des enseignants. Ainsi, une étude de l'OCDE (qui, comme on le sait, n'a pas l'habitude de défendre les intérêts des salariés) indique que « le salaire annuel des enseignants français est nettement inférieur à celui de leurs voisins européens, en début et en milieu de carrière ». De plus le salaire des enseignants français a baissé depuis les années 2000 de 8%, alors qu'il a augmenté en moyenne de 20% dans tous les autres pays de l'Union Européenne.

La décision gouvernementale de poursuivre le gel du point d'indice, qui n'a pas bougé depuis 2010, va encore aggraver cette perte de pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires. A noter que ce gel concerne aussi les futurs retraités, donc les actifs d'aujourd'hui. En effet, toute stagnation de la valeur de service du point ne se rattrape jamais. Un ou plusieurs points de revalorisation en moins pour les retraites d'aujourd'hui, c'est un ou plusieurs points en moins pour les retraites de demain.

Les retraités ne sont donc pas non plus épargnés avec le gel des mutuelles complémentaires. Cette mesure concerne les fonctionnaires polypensionnés qui cumulent retraite du régime général et pension fonction publique. Cela entraînera une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les retraités, qui viendrait s'ajouter aux dispositions de la loi de janvier 2014 qui reporte au 1^{er} octobre la revalorisation des pensions servies par les régimes de base ainsi que par ceux de la Fonction Publique et par les régimes spéciaux.

Cette austérité salariale s'inscrit dans le cadre d'une réforme en profondeur d'un Etat jugé « *trop lourd, trop lent, trop cher* » par le Président de la République, ce qui lui a valu une réplique de Bernadette Groison (secrétaire générale de la FSU) qui estime que cette déclaration « *renvoie une image négative des services publics et contribue à stigmatiser toujours plus les agents* ». Mais il est clair que ce genre de déclaration ne sert qu'à justifier les projets gouvernementaux de dégraissage des services publics.

Et ce ne sont pas les nouvelles décisions gouvernementales récentes, dans le cadre du pacte de responsabilité et des 50 milliards à trouver, qui vont arranger les choses (gel des retraites et du point d'indice).

Face à cette situation et à l'échec de la « négociation » salariale menée par la ministre de la Fonction publique, un large front intersyndical (CFDT, CGT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA et FA-FP – Autonomes) appelle les quelques cinq millions de fonctionnaires à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 15 mai contre la politique d'austérité salariale du gouvernement.

Dans notre département cette journée d'action se traduira par un rassemblement devant la Préfecture de Saint-Denis à 10h.

DROIT DE RÉPONSE

Rassemblement Pour Agir (RPA)

Nous tenons à dénoncer le pavé en mauve situé dans le Thème 4, p.10 du compte-rendu du congrès académique de notre syndicat, **exemple frappant des méthodes employées par la direction UA pour nous discréditer.**

Sur les faits, nous n'avons pas « *interrompu (...) et interpellé avec véhémence [le rapporteur]* ». **L'une** de nos camarades **a pris la parole au cours du débat sur ce thème quand son tour est venu**. L'intervention de la camarade avait pour but de rappeler que notre tendance (25 % aux dernières élections SNES Réunion, tout de même !) se voit exclue de toute responsabilité alors que dans les statuts de notre syndicat la présence au bureau se double de responsabilités, lesquelles s'accompagnent d'un minimum de décharges (voir statuts).

Le compte-rendu emploie dans la toute dernière phrase la formule suivante « *pour clore pacifiquement le débat, on propose* ». L'honnêteté rédactionnelle et intellectuelle, pour lever toute ambiguïté, imposait de dire que **cette proposition a été faite par une S1 appartenant à notre courant de pensée ; ce qui signale de fait d'où vient le souci d'appaisement !**

Plus grave, à nos yeux, la présentation de cette partie du compte-rendu. Sa mise en évidence **en violet, comme les amendements ou les motions**, laisse supposer qu'il s'agit d'un texte rédigé lors du congrès. Encore plus déplacé, le résultat des votes, intégré au pavé mauve, laisse entendre que ce texte aurait été voté ! **Ce qui a été proposé au vote et ce sur quoi le congrès s'est prononcé, c'est la dernière phrase, qui reprend notre proposition !** Elle aurait dû figurer, elle et elle seule, comme les autres amendements ou motions en violet détachée du compte-rendu. Comble de la manipulation, les votes exprimés deviennent difficilement lisibles. Ou plutôt, les syndiqués ne peuvent en déduire qu'une chose : notre tendance n'a pas pu voter un tel texte ! Cette lecture lourdement induite vient corroborer la dernière phrase écrite en gras dans le corps du texte et qui nous accuse de sectarisme !, alors qu'un compte-rendu de congrès se doit, par déontologie d'être le plus neutre possible !

A été soumis au vote des congressistes le texte suivant : « **le congrès se prononce pour la constitution d'un groupe de travail pluraliste afin de ramener la sérénité au sein du SNES-Réunion** ». **Notre courant a voté pour** ; les contre ne nous incombent pas !

Nous ne nous abaisserons pas à commenter les accusations portées contre nous ; la méthode employée, que nous dénonçons ici, suffit à discréditer en leur donnant tout leur caractère partial et unilatéral les propos rapportés dans cette partie du compte-rendu.

Nous exigeons de notre direction que ce droit de réponse soit envoyé par messagerie à tous les syndiqués (comme l'a été le compte-rendu du congrès) et qu'il soit publié dans le prochain SNES-Info, hors quota de caractères pour le courant que nous représentons.

Les élus RPA à la CA du SNES, **TOUS** présents au congrès académique

Ph. Azema, M.H. Dor, J. Dufresne, F. Lepoan, F. Louvier, J.Ch. Marti, A. Roche, K. Venco

Ce droit de réponse, qui a été accordé sans problème aux camarades de la tendance RPA, ne nous amène pas à changer le contenu du texte incriminé, même si nous convenons que la distinction entre le compte rendu et le texte qui a été effectivement voté par le congrès n'apparaissait pas suffisamment clairement .

Par contre il convient de préciser que, contrairement à ce qui est affirmé, rien dans les statuts du SNES ne prévoit que les membres des organes délibératifs du SNES au niveau académique (commission administrative, bureau) bénéficient automatiquement « d'un minimum de décharges syndicales ».

Le Secrétariat Académique du SNES-Réunion

Vote d'orientation : mode d'emploi

Quand voter ?

Le scrutin est ouvert du **lundi 19 mai au samedi 7 juin 2014**.

Qui vote ?

Tous les adhérents à jour de cotisation 2013-2014 à la date du **lundi 19 mai**.

Où voter ?

Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le **samedi 7 juin** (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le **jeudi 12 juin**. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.

Le vote **par correspondance** est :

- **obligatoire** dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents ;
- **vivement conseillé** pour les catégories comprenant moins de trois adhérents dans le S-1 (CPE dans la plupart des S-1, Agrégés en collège parfois...)
- **possible** pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).

Avec quel matériel de vote ?

Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent *Snes-Info* et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.

Pour quoi vote-t-on ?

Chaque syndiqué est appelé à exprimer 3 votes sur le même bulletin :

- Vote n° 1 : orientation nationale (voir supplément à l'*US* n°740 du **19/04/2014**) ;
- Vote n° 2 : secrétariat national de catégorie (voir supplément à l'*US* n°740 du **19/04/2014**)
- Vote n° 3 : orientation académique (publié dans le présent *Snes-info* n° 192) ;

Comment vote-t-on ?

Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans la petite enveloppe marron qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe prépayée. Sinon, déposez-la dans le casier du S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.

Dépouillement des votes

Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le **jeudi 12 juin** au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le **7 juin** que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt et une copie de ces deux documents sera précieusement conservée dans le S-1. Il doit parvenir à la BP du SNES le **samedi 14 juin au plus tard**. **Attention aux délais d'acheminement.**

Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le **samedi 14 juin à 9 h** et la totalisation académique de ces votes avec les procès verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour à l'issue. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.

Contentieux

Le Bureau académique se réunira le **14 juin à 9 heures** au siège académique du SNES - pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.

Les raisons de l'invalidation d'une liste

Cet article a pour but de vous donner tous les éléments qui ont conduit à l'invalidation de la liste présentée par la tendance « Alternative Fédérale », (anciennement Rassembler Pour Agir) pour les élections à la commission administrative académique du SNES-Réunion.

Cette élection est organisée dans le cadre du règlement électoral académique adopté par le dernier congrès académique (24 et 25 février) intégrant des amendements présentés par les camarades de la tendance « Alternative Fédérale ». Ce règlement a été publié dans le bulletin académique SNES-info n° 190 de mars 2014 et donc ainsi porté à la connaissance de tous les syndiqués. Il contient dans son article 4 le calendrier du dépôt des listes de candidats et des déclarations individuelles signées par chaque candidat.

Le calendrier stipule de façon explicite que les listes et les déclarations de candidatures devaient être déposées le 7 avril dans le cadre de la réunion de la commission électorale au siège du SNES, un délai jusqu'au 10 avril était possible pour corriger les éventuelles erreurs ou manquements aux conditions d'éligibilité des candidats.

Le 7 avril, lors de la réunion de la commission électorale, seuls les représentants de la tendance « Unité et Action et Sans Tendance » étaient présents disposant de leur liste et des déclarations individuelles de candidatures correspondantes. Il a été accepté un échange par mail des listes en raison de l'absence de représentants de la liste « Alternative Fédérale ». Pour autant la commission ne disposait d'aucune déclaration individuelle des candidats de cette liste.

Dans les jours qui suivent la commission électorale a accepté des modifications de la liste « Alternative Fédérale », y compris au-delà du délai fixé par le règlement électoral : la dernière modification a, en effet, été acceptée le 13 avril.

Alors que la date prévue par le règlement était déjà nettement dépassée, les déclarations individuelles de candidatures n'avaient toujours pas été remises malgré les deux relances faites indiquant le risque d'invalidation.

Le 17 avril, 10 jours après la date limite de dépôt et 7 jours après la date limite permettant les éventuelles corrections, aucune déclaration individuelle de candidature n'avait été déposée malgré les relances. En application du règlement électoral, il ne pouvait qu'être constaté l'invalidité de la liste « Alternative Fédérale ».

Cela a été notifié immédiatement à la responsable de cette liste qui avait la responsabilité de la transmission des déclarations individuelles de candidature. La décision a été confirmée par le bureau académique du 5 mai.

Il a été fait preuve d'une grande « souplesse » au regard des exigences, en particulier de calendrier, contenues dans le règlement électoral, règlement électoral qui a été voté par le congrès y compris par la tendance « Rassembler Pour Agir ».

Cette « souplesse » dans l'application du règlement avait pour objectif d'éviter la situation actuelle que nous regrettons. Mais un retard de plus de 10 jours, malgré plusieurs relances, ne peut être accepté pour aucune des élections internes au SNES sans manquer gravement aux règles fixées par le congrès. Le respect des règles fixées par un congrès académique dans le cadre du règlement intérieur et électoral national est un élément essentiel de la vie démocratique de toute organisation syndicale.

Pour un service public de l'Éducation Nationale à La Réunion plus juste, plus ambitieux et plus efficace Pour un **SNES** plus fort au service des personnels du second degré

Le vote auquel chaque adhérent du **SNES** est convié est destiné à renouveler les «parlements» que sont les Commissions Administratives (CA) académique et nationale. De ces CA seront issus les Bureaux, académique et national. Ce sont ces «parlements» qui définissent la politique menée par le **SNES** à tous les niveaux.

La liste des candidats proposés par le courant de pensée **Unité et Action** et **Sans Tendance** rassemble des collègues très divers dans une équipe où toutes les catégories, toutes les générations, toutes les sensibilités sont représentées: une équipe de militants riches de leur diversité, forts de leur engagement et solidement unis pour la défense du service public de l'Éducation Nationale.

Ces militants ont tous une solide expérience de la vie syndicale. Beaucoup font partie de l'équipe à laquelle vous avez confié la responsabilité de la direction du **SNES** lors du dernier scrutin: le bilan de ce mandat, dressé à l'occasion de la présentation des rapports d'activité et financier, a été très largement approuvé lors du vote de mars dernier.

Ce vote - comme celui sur les rapports d'activité et financier - est un jugement sur la politique menée par les directions syndicales aussi bien que sur ses futures orientations. C'est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique.

- ◆ rassembler le plus largement possible les personnels afin de lutter tous ensemble pour la défense de nos mandats, pour la satisfaction de nos revendications les plus à même de répondre aux attentes de nos professions
- ◆ assurer la défense individuelle des collègues et mobiliser largement et efficacement toutes les catégories de personnels pour une défense collective de nos métiers et du système éducatif
- ◆ assurer cette défense dans le souci des réalités et des évolutions de nos métiers en travaillant à établir tant au sein de la **FSU** que dans les

Pour les années à venir, il nous paraît important :

- domaines intersyndical et professionnel, des d'aboutir à des actions unitaires d'envergure.
- ◆ d'assurer l'avenir de nos métiers et de nos lisation auprès des jeunes générations, en les électifs ;
 - ◆ de permettre au combat du paritarisme, au nationales, de s'exercer avec plus de force matiquement les inacceptables attaques et d'exercice, nos métiers, nos carrières et la son ensemble ;
 - ◆ d'améliorer encore l'information auprès de nos sont proposés; chercher à établir dans cette croître le dynamisme, la portée et l'efficacité de
 - ◆ de renforcer le dialogue intersyndical pour larges, plus unitaires, plus lisibles pour l'opinion publique et, par là, plus efficaces, sans pour autant renoncer à défendre les mandats



échanges et une réflexion large permettant luttes syndicales en accroissant notre sensibilisant et en les aidant à assumer des mandats niveau local et en cohérence avec les luttes dans toutes les instances et dénoncer systématiquement les régressions dont pâtissent nos conditions qualité du service public d'éducation dans adhérents, leur défense et les services qui leur relation une interaction plus forte afin d'acquérir des luttes.

construire des mobilisations et des actions plus efficaces, sans pour autant renoncer à défendre les mandats

Pour mener ce combat, pour défendre nos convictions, pour renforcer la lutte, pour maintenir et améliorer un service public d'éducation de qualité ! Ensemble, accroissons les forces du **SNES !**

- particuliers et notre syndicat ;
- ◆ d'accroître plus particulièrement la lutte visant à dénoncer les inégalités, les retards et les difficultés dont souffre plus particulièrement notre département, du fait de l'histoire et de la situation socio-économique.

Dans le contexte de la politique gouvernementale actuelle qui semble être un « changement »... dans la continuité de l'ancienne majorité que nous avons aussi combattue, les objectifs que nous nous donnons ne pourront être atteints qu'avec la construction dans le temps d'un mouvement social plus fort, mieux informé et capable de défendre ou de relancer dans la durée une ambition de progrès social. C'est dans un tel esprit d'unité, de diversité et de souci d'efficacité que, tous ensemble, nous aiderons notre syndicat à atteindre les objectifs qu'il se donne aujourd'hui.

SOUTENEZ NOTRE ACTION ET NOTRE AMBITION POUR LE **SNES
VOTEZ ET FAITES VOTER**

LISTE UNITE & ACTION ET SANS TENDANCE

- 1. RODRIGUES Victor**, certifié – Lycée de Bois d’Olive, Bureau du S3, secrétaire académique adjoint, commissaire paritaire, responsable du secteur emploi
- 2. MOREAU Audrey**, certifiée – TZR Saint-Denis - Bureau du S3, secrétaire académique adjointe, commissaire paritaire, responsable du secteur stagiaires et du secteur emploi, élue au CTA, à la CAN et au CEN
- 3. VEBREL Boris**, certifié hors-classe – Collège de Cambuston, responsable secteur Nord-Est, en charge de l’Éducation Prioritaire.
- 4. GASTON VERY Patricia**, certifiée hors-classe – Lycée des Avirons, Bureau du S3, trésorière du S3
- 5. ALONSO Santiago**, agrégé hors-classe – Lycée Roland Garros, Bureau du S3, secrétaire académique adjoint, commissaire paritaire, responsable des secteurs publication, informatique et emploi, responsable de la catégorie agrégés, élu à la CAN et à la Commission de Réforme, Secrétaire de S1
- 6. PEYRE Corinne**, certifiée – Lycée Boisjoly Potier - Bureau du S3, commissaire paritaire académique et nationale, Secrétaire de S1
- 7. LAURENTI Antoine**, bi admissible – Lycée des Avirons, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur publications et du site Internet
- 8. CAVILLOT Nadine**, CPE – LP de l’Horizon, commissaire paritaire, Bureau du S3, co-responsable de catégorie CPE.
- 9. IDRISI Abderrazak**, certifié – Collège Marcel Goulette - Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur non titulaires
- 10. COMBE Chrystel**, certifiée – Lycée Evariste de Parny, Bureau du S3, secrétaire de S1
- 11. SOLER Didier**, certifié hors-classe – Collège Plateau Goyaves, commissaire paritaire, responsable du secteur enseignements technologiques en charge de l’Éducation Prioritaire, secrétaire de S1, responsable secteur Saint-Louis/Le Tampon.
- 12. BONNOT Nadine**, certifiée – Collège Montgaillard, Secrétaire de S1
- 13. TAVAN Vincent**, certifié – TZR Saint-Denis, Lycée de Bellepierre, responsable de catégorie TZR, Secrétaire de S1
- 14. BUE Anne-Lise**, certifiée – Collège Michel Debré, Secrétaire de S1
- 15. MARI Gérard**, retraité, Bureau du S3, responsable du secteur retraites et de catégorie retraités
- 16. CARRERA Guadalupe**, PEGC – Collège de La Marine, Bureau du S3, responsable de catégorie PEGC, Secrétaire de S1
- 17. SCARCELLA Pierre**, COPsy – DCIO de Saint Paul, commissaire paritaire
- 18. SAILLAND Annick**, certifiée – Collège de La Marine, Bureau du S3, commissaire paritaire,
- 19. RAMASSAMY Frédéric**, contractuel – Collège du 14ème, Bureau du S3, élu CCPA des non titulaires, responsable de catégorie non titulaires
- 20. K'BIDI Brigitte**, certifiée – Lycée Moulin Joli, Secrétaire de S1
- 21. HERRBACH Dominique**, certifié, TZR – Collège du Chaudron, Secrétaire de S1
- 22. SFERRA Franco**, agrégé – Lycée de Vincendo, Secrétaire de S1
- 23. LEBRETON Denis**, contractuel – Lycée Bel Air
- 24. COLLONGUES Jean François**, CPE – Lycée des Avirons, commissaire paritaire, élu à la CA
- 25. ROURE Cyril**, certifié – Lycée Pierre Poivre, Secrétaire de S1, élu à la CA
- 26. MORIN Olivier**, CPE – Lycée Patu de Rosemont, co responsable de catégorie CPE, commissaire paritaire, Secrétaire de S1
- 27. BARRACO Elizabeth**, certifiée hors-classe – Lycée des Avirons, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur emploi, élue au CT académique et au CEN
- 28. CHERFI Djamel**, certifié – Lycée Saint Paul IV., Secrétaire de S1
- 29. MELLADO Françoise**, certifiée hors-classe – Collège Trois Mares, Secrétaire de S1
- 30. DENIS Bruno**, certifié hors-classe, – Lycée Bel Air, Secrétaire de S1
- 31. GEOFFROY Véronique**, certifiée – Lycée Jean Hinglo, commissaire paritaire, élue à la Commission de Réforme
- 32. CHEMIN Philippe**, agrégé – Lycée Bois d’Olive
- 33. PEYRE Alain**, retraité
- 34. BASSE Pascal**, certifié, – Lycée A. Vollard
- 35. ZERWETZ Michel**, retraité, trésorier adjoint, Bureau du S3

PROJET DE NOUVEAU DÉCRET SUR LE STATUT DES ENSEIGNANTS

AVEC LE SNES-FSU,

À l'opposé des craintes et des rumeurs concernant ce nouveau décret, tout au long des négociations avec le ministre, le SNES-FSU a obtenu de véritables garanties qui protègent les personnels.

Ce qu'on entend parfois

Le décret s'attaque à nos obligations réglementaires de service : il faudra travailler plus chaque semaine !

Le temps de travail est annualisé : on devra travailler quelques semaines de plus !

La charge de travail des enseignants s'alourdit encore : le décret ouvre la porte à de nombreuses tâches en dehors de la classe !

Les heures de vaisselle en SVT et Sciences Physiques ont disparu !

Il n'y a aucun changement en Education Prioritaire !

Certains enseignants perdent l'heure de chaire !

Le décret relance la question de la bivalence !

FAUX !

Le décret réaffirme au contraire la définition de maxima de services : 18H pour les certifiés, 15H pour les agrégés et 36H pour les documentalistes

FAUX !

Le décret borne notre temps « sur l'ensemble de l'année scolaire », et donc à l'exclusion des périodes de vacances scolaires.

FAUX !

Là où les décrets de 50 n'envisageaient qu'une infime partie de notre temps de travail (le temps devant élèves), le nouveau décret reconnaît enfin la part invisible de notre travail en reprenant l'article L912-1 du code de l'éducation : travail en équipes, rencontre des familles, préparations et corrections...

FAUX !

Alors que le projet de décret voulait remplacer les heures de vaisselle par une indemnité, le SNES-FSU a obtenu le maintien de ces heures statutaires.

FAUX !

Grâce à une lutte menée pied à pied par le SNES-FSU, les difficultés propres à l'enseignement en Education Prioritaire sont prises en compte : dans les établissements les plus difficiles (liste établie par le ministère), chaque collègue bénéficiera d'une pondération des heures d'enseignement de 1,1 ce qui signifie que le maxima de service est abaissé à 16,5H.

CERTES !

Mais grâce au SNES-FSU, tous les enseignants de lycée gagnent une pondération. Dorénavant, toutes les heures de 1^{ère} et de T^{ale} sont pondérées à 1,1 sans distinction – et celles de BTS à 1,25. Ainsi, plus de seuil à atteindre pour la prise en compte de la charge de travail spécifique .

FAUX !

Le SNES-FSU s'oppose fermement à la bivalence des enseignants. Au contraire des décrets de 50 qui rendaient possible l'enseignement d'une matière connexe, avec le nouveau décret, les chefs d'établissement ne peuvent plus l'imposer.

Malgré ces avancées, ce nouveau décret n'est pas à la hauteur de nos attentes. D'une part, il ne permet pas une réelle amélioration de nos conditions de travail. D'autre part, plusieurs points posent problème, ce qui a conduit le SNES-FSU à ne pas voter pour ce décret lors du Comité Technique Ministériel du 27 mars et à déposer des amendements.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU exige :

- que les compléments de service restent exceptionnels : l'attribution d'une heure de décharge prévue dans le nouveau décret ne suffit pas à compenser la pénibilité de ces situations ;
- que les heures de laboratoire (en SVT, Sc. Phys., techno et langues) et de cabinet d'Hist-Géo soient rétablies ;
- que la minoration de service pour effectifs pléthoriques soit maintenue ;
- que la pondération 1,1 soit étendue à l'ensemble des établissements de l'Education Prioritaire ;
- que la pondération en lycée s'élève à 1,17 pour qu'aucun collègue bénéficiant actuellement de l'heure de chaire ne soit lésé ;
- que les enseignants de Lettres bénéficient de la pondération dès la classe de Seconde ;
- que la pondération soit portée à 1,36 en BTS et à 1,67 en CPGE.



POUR l'augmentation de la valeur du point d'indice
 POUR une politique de l'emploi à la hauteur des besoins du Service Public

REJOIGNEZ le SNES - SOUTENEZ la FSU

